



Plan de cours

BIM 6075A: Stage avec rapport 1

BIM 6075B : Stage avec rapport 2

Programme : Maîtrise en biologie moléculaire, option médecine cellulaire et moléculaire

Crédits : 15 crédits chacun

Durée : 1 trimestre chacun : du 8 janvier au 27 avril 2018 ; du 7 mai au 17 août 2018

Responsables : Dr Javier Di Noia et collaborateurs

Locaux : Laboratoires de l'IRCM

Description :

Conduite d'un projet de recherche pendant un trimestre (BIM6075A = hiver ; BIM6075B = été) dans un laboratoire de recherche de l'IRCM (accrédité par la Direction des programmes de biologie moléculaire). L'étudiant mène un projet de recherche en biologie humaine appliquée avec les outils élaborés durant le cours d'été *Pratique en recherche translationnelle* (BIM6073).

Objectifs généraux :

- Concevoir et exécuter des expériences de biologie moléculaire et cellulaire.
- Affiner sa logique, ses méthodes et sa pratique de la recherche dans un contexte de médecine translationnelle.
- Appliquer différentes techniques de biologie moléculaire lors d'expériences de recherche translationnelle.
- Participer activement à la vie et au travail d'équipe en laboratoire de recherche biomédical.

Organisation et contenu :

Au début du trimestre précédent les rotations de stages, une liste de projets de recherche proposés par des laboratoires de l'IRCM sera envoyée aux étudiants du programme MCM. Les étudiants devront contacter les directeurs de recherche avec qui ils désirent travailler.

Les directeurs de recherche peuvent demander un entretien avec l'étudiant ou la consultation de documents tels que les relevés de notes et/ou le curriculum vitae.

Les étudiants devront confirmer leur choix de superviseur de stage auprès de la Direction des affaires académiques (une date d'échéance sera précisée).

Le stage de rotation est d'une durée de 4 mois lors desquels l'étudiant devra :

- Se renseigner sur son domaine de recherche en consultant la littérature scientifique appropriée.
- Collaborer avec les membres de son laboratoire d'accueil.
- Participer aux activités de son laboratoire d'accueil (*lab meeting*) et aux tâches communes.
- Élaborer et exécuter des expériences de laboratoire dans le cadre d'un projet de recherche précis, et en accord avec les directives de son/sa superviseur(e).
- Analyser ses données expérimentales.
- Rédiger un rapport de stage et préparer un séminaire de recherche sur son projet.

Évaluation :

L'étudiant sera évalué sur ses activités de stage par un travail écrit (rapport de stage) et une présentation orale du sujet de recherche (*Séminaire de recherche* BIM6035). Le stage de recherche sera jugé, entre autres, sur les progrès réalisés, les habilités techniques, l'autonomie et l'initiative, et la tenue d'un cahier de laboratoire. L'évaluation de la présentation orale et du rapport de stage se fait par un Comité ad hoc qui inclut le superviseur de stage.

Le rapport de stage doit être présenté sous la forme d'un article scientifique. Un guide pour la préparation de ce rapport et du séminaire sera distribué aux étudiants par la Direction des affaires académiques en cours de session.

Remise des travaux : La Direction des affaires académiques transmettra aux étudiants les dates d'échéance du rapport de stage et du séminaire en début de session. Les étudiants devront faire une évaluation formative de leur rapport de stage avec leur superviseur de rotation avant la remise officielle. À moins d'une entente préalable avec un responsable, les dates de remise doivent être respectées. Une pénalité de 5% par jour de retard peut être appliquée.

Plagiat : Lorsqu'un étudiant reprend le texte ou les idées d'une autre personne, il doit obligatoirement en citer la source dans le texte ou dans une référence bibliographique. Une citation directe (extrait) requiert l'usage de guillemets et ne devrait pas représenter plus de 10 % d'un travail écrit. L'utilisation d'un texte dont l'étudiant est l'auteur, mais qui a déjà servi aux exigences d'un autre cours doit aussi être référée. Sans référence appropriée, l'utilisation d'un texte ou d'idées est considérée comme du plagiat. Le plagiat à l'Université de Montréal est sanctionné par le Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants. Pour plus de renseignements et pour des conseils afin de citer correctement ses sources, consultez le site www.integrite.umontreal.ca.